



Information aux habitants de Curtilles

Séance d'assermentation de la Municipalité et du Conseil général pour la législature 2021-2026

Mesdames, Messieurs,

Les élections communales pour la législature 2021-2026 ont eu lieu le 7 mars dernier. Le 1^{er} juillet 2021, Monsieur Félix Luder reprendra la fonction de syndic en succédant à Monsieur Eric Binggeli, notre syndic sortant. Nouvel élu, Monsieur Diego Falk va entrer en fonction à la même date et occupera le siège laissé vacant au sein de la Municipalité.

Comme avant chaque nouvelle législature, l'ensemble de la Municipalité ainsi que les membres du Conseil général seront assermentés.

En raison de la pandémie, cette séance, présidée par Monsieur le Préfet Olivier Piccard, aura lieu à l'Eglise de Curtilles le

jeudi 29 avril 2021 à 20h30

(Port du masque obligatoire)

Toute personne, habitante et éligible dans la Commune de Curtilles, a la possibilité de venir à cette séance pour se faire assermenter et ainsi participer à la vie publique de notre village en intégrant le Conseil général pour la prochaine législature.

Sous réserve de places disponibles, cette séance est également ouverte au public souhaitant simplement assister à la cérémonie sans être assermenté.

Les membres actuels du Conseil général de Curtilles ont reçu une convocation personnelle.

Un apéritif sera offert au Café Fédéral à l'issue de la cérémonie
(sous réserve des règles sanitaires en vigueur le 29.04.2021)

Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec
Monsieur Bertrand Zufferey, président du Conseil général de Curtilles.
Tél. 079 438 84 80 – courriel : zufferey@bertrand.ch